

Webinaire

**Handicap et Apprentissage dans la fonction
publique,
Employeurs, pourquoi pas vous ?**

Cap emploi Haute-Garonne

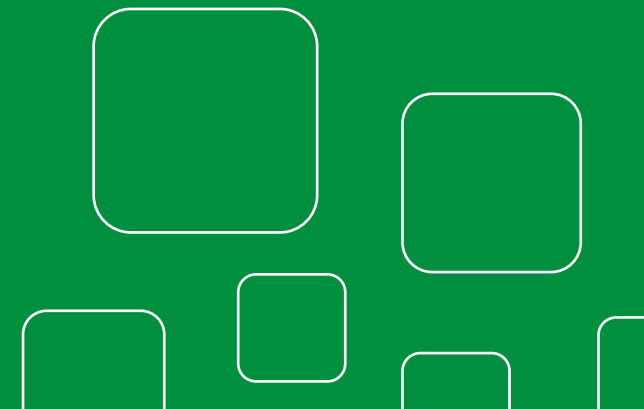
Hadrien MONTICCIOLO
Référent Parcours employeurs

Frédéric LABORDE
Responsable de service en charge de la communication et du pilotage

Handi-Pacte

Pierre JOLIDON
Consultant

Vendredi 24 avril 2026





FAVORISER L'INCLUSION PAR L'ALTERNANCE

Programme Webinaires flash : Handicap et Alternance

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre
27/02 - 13h30	26/03 - 13h30	24/04 - 13h30	29/05 - 13h30	26/06 - 13h30	24/09 - 13h30
Comment favoriser ma politique handicap par le biais de l'alternance ?	Comment intégrer les compétences de demain par l'alternance ?	Handicap et apprentissage dans la fonction publique, employeurs publics, pourquoi pas vous ?	Les aides et mesures pour favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi d'un alternant	Comment sécuriser le parcours d'un alternant en situation de handicap en entreprise et au CFA ?	Intégrer un alternant en situation de handicap et comprendre la fonction de tuteur
S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire

Les missions des Cap emploi

Cap emploi délivre son accompagnement dans deux domaines :

Accompagnement **vers** l'emploi



- Informer, conseiller et accompagner les **travailleurs handicapés** dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle
- Informer, mobiliser puis accompagner les **employeurs** dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap



Accompagnement **dans** l'emploi

- Informer, conseiller et accompagner les **salariés et les employeurs** face à une problématique :

- ! ○ de maintien dans l'emploi
- d'évolution professionnelle
- ○ de maintien en emploi et de transition professionnelle

CAP
EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

L'INTERVENTION DE CAP EMPLOI VISE TOUJOURS À :

- ➔ **Compenser le handicap**
- ➔ **Sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap**
- Mobiliser les aides et dispositifs en**
- ➔ **complémentarité avec le droit commun**



Apprentissage et handicap dans la Fonction publique

Une augmentation du nombre d'alternants tout public depuis 2021, et une part d'apprentis en situation de handicap stable (chiffre de 2024)

En 2024 pour les Personnes en Situation de Handicap

Public et privé

- 2,7% des apprentis en Haute-Garonne (637)
- 3% Occitanie
- 2% au national (15 700)
- Plus de 23% ont plus de 30 ans (HG) / 32% (Occitanie)

Public

- 5% dans la fonction publique
- Selon la fonction publique, écart entre 3% et 5%
- Une **stabilité depuis 2023** avec une part à 5%

Les plus-values de recruter un apprentis bénéficiaire de l'obligation d'emploi

- ✓ Poursuivre et renforcer le développement de sa politique handicap et Renforcer son rôle d'employeur public inclusif
- ✓ Développer des compétences adaptées aux besoins des réalités du Service Public
- ✓ Former un futur collaborateur aux métiers et compétences de demain
- ✓ Réduire les difficultés de recrutement dont dans certaine filière technique
- ✓ Préparer un recrutement durable
- ✓ Favoriser l'innovation et la dynamique d'équipe

L'apprentissage dans la fonction publique est déjà plus inclusif que la moyenne nationale, mais il reste un levier à mobiliser pour atteindre les objectifs d'emploi des personnes en situation de handicap.



HANDI-PACTE OCCITANIE

Pierre JOLIDON





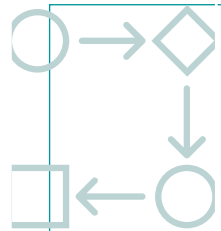
FONCTION PUBLIQUE : LES AIDES ET RESSOURCES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

24 AVRIL 2026



1/ Les aides financières mobilisables

Aides destinées à inciter les employeurs publics à accueillir et recruter des apprentis en situation de handicap



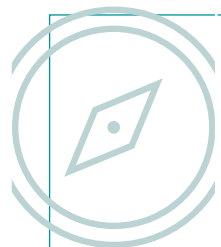
Indemnité d'apprentissage

- 80% du salaire chargé de l'apprenti (déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi)



Aide financière pour l'apprenti

- Jusqu'à 530 € (peut être mobilisé pour plusieurs équipements/factures)



Prime d'insertion en cas de recrutement

- 4 000 €



Prise en charge des frais de formation de l'apprenti

- 10 000 € par an (déduction faite des autres financements)

Les autres aides ouvertes aux apprentis en situation de handicap



- **Toutes les aides proposées par le FIPHFP en faveur de la compensation du handicap sont ouvertes aux apprentis en situation de handicap :**

- *Prothèses auditives, orthèses et autres prothèses*
- *Fauteuil roulant*
- *Chèques vacances*
- *Transports adaptés*
- *Aménagement du poste (au travail comme au sein du CFA)*
- *Accompagnement par un prestataire externe*
- *Etudes ergonomiques*
- *Auxiliariat*
- *Tutorat*
- *Interprétariat en langue des signes*
- *Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap*
- *Formation destinée à compenser le handicap*
- *Frais et surcoûts liés aux frais de formation*



<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>

Zoom : aménagement du poste de travail



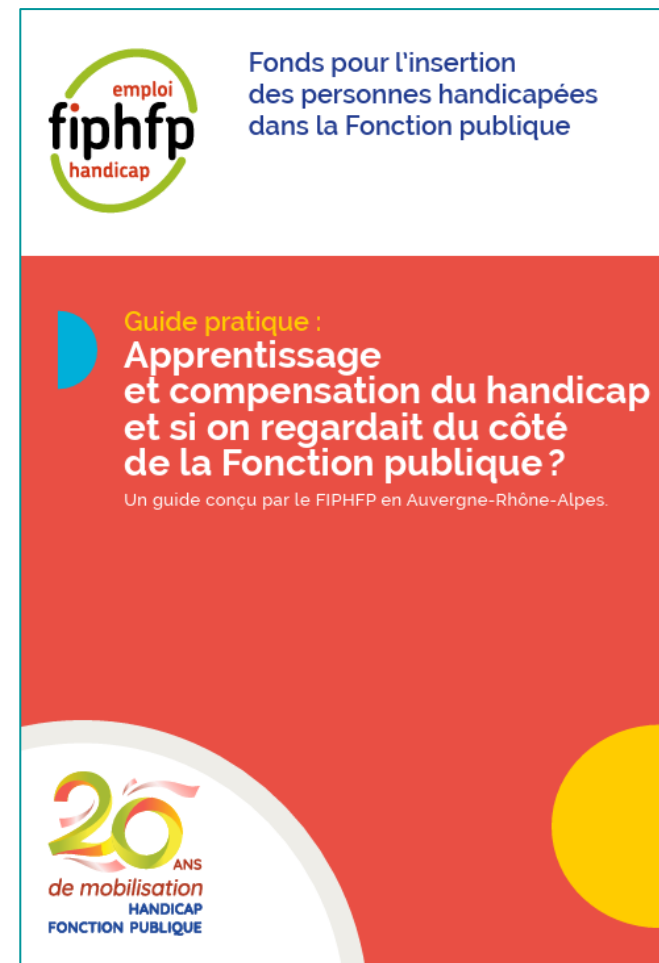
- Le FIPHFP finance **l'aménagement technique du poste de travail** pour compenser le handicap de la personne. L'aide peut financer des **travaux d'accessibilité** au poste de travail (ex. financement d'une alarme visuelle ou d'une boucle magnétique dans une salle de réunion...).
- L'aide peut être demandée pour la **prise en charge d'un aménagement situé dans le centre de formation de l'apprenti (CFA) quand cela ne relève pas de l'obligation d'accessibilité du CFA.**
- Le montant est plafonné à **10 000 € pour 3 ans**



2/ Les outils et ressources utiles

Les ressources utiles

- Le FIPHFP a conçu un **guide pratique** dédié à l'apprentissage des personnes en situation de handicap.
- Ce guide s'adresse aux référents handicap en CFA, aux équipes pédagogiques, aux employeurs, ainsi que de tous les acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage.
- Ce guide a été pensé comme un outil pratique qui apporte une vision claire des modalités de fonctionnement et des leviers de financement de la compensation du handicap pour un apprenti dans la Fonction publique.



Les ressources utiles

- Une **fiche pratique** présentant de manière synthétique les dispositifs proposés par le FIPHFP en matière d'apprentissage.
- Celle-ci a été actualisée en octobre 2025.

APPRENTISSAGE
Synthèse des dispositifs proposés par le FIPHFP
Octobre 2025

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap via l'apprentissage constitue une des priorités du FIPHFP. Des aides financières et des dispositifs sont proposés pour encourager le recours à l'apprentissage dans la Fonction Publique.

LES BÉNÉFICIAIRES

- L'apprenti(e) en situation de handicap doit être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE).
- Pas de limite d'âge.

Sont également éligibles :

- Les personnes âgées de 15 à 20 ans des lors qu'elles bénéficient de l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH);
- La prestation de compensation (PCH) ou du bénéfice d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS);
- une(s) apprenti(e) qui n'a pas encore de titre RQTH mais en mesure de justifier d'un dépôt de dossier et provenant d'une structure scolaire spécialisée type IME, ITEP, du milieu protégé (ESAT).

DES AIDES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX COÛTS DE FORMATION

- Remunération de l'apprenti(e)
→ Fiche 7 du catalogue
Prise en charge de 80% de la rémunération brute rattachée à la charge de l'employeur.
La rémunération est alignée sur celle d'un apprenti du secteur privé.
L'employeur peut majorer cette rémunération.

DES AIDES AUX SURCOÛTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Surcoût des aménagements nécessaires à l'employeur et au CFA.
→ Fiche 15 du catalogue
Prise en charge dans la limite d'un plafond global de 10 000€, sous réserve d'un engagement de travail au moins de 12 mois.
- Aides pédagogiques à l'apprenti, via une ou plusieurs étapes du parcours.
→ Fiche 8 du catalogue
Prise en charge d'un montant maximum de 320 euros par personne par année de formation.

DES AIDES POUR LA RÉMUNÉRATION ET LA FORMATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Aide au tuteur d'accompagnement de personnes en situation de handicap
→ Fiche 16 du catalogue
Prise en charge de la rémunération du tuteur dans la limite de 20 heures par mois pour un coût horaire maximum de 20,50€.
- Frais de formation du tuteur (maître d'apprentissage) à l'accompagnement handicapé
→ Fiche 26 du catalogue
Prise en charge dans la limite d'un plafond de 10 000€, par an et dans la limite maximale de 3 ans.

DES AIDES AUX SURCOÛTS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

- Aide aux déplacements en compensation du handicap
→ Fiche 5 du catalogue
- Aménagement du véhicule personnel (accord préalable sur devis)
- Transport domicile-travail
Prise en charge des surcoûts dans la limite de 1200€ annuel, déduction faite des autres financements.

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES À L'APPRENTISSAGE en situation de handicap

- Aide au parcours dans l'emploi des personnes en situation de handicap
→ Fiche 4 du catalogue
Montant maximum de 530€ pour l'achat de matériel pédagogique nécessaire pour la formation de l'apprenti (exemple : ordinateur, set de connexions de personnes professionnelles).
- L'employeur peut bénéficier d'une prime d'apprentissage en cas d'insertion à l'issue du contrat
→ Fiche 9 du catalogue
Versement d'une prime de 4 000€ à l'issue du contrat d'apprentissage si l'employeur intègre l'apprenti durablement : CDD de 12 mois minimum (titularisation).

CONTACTS


POUR RETROUVER LE CENTRE DE RESSOURCES APPRENTISSAGE DU FIPHFP

RETROUVEZ LE GUIDE APPRENTISSAGE ET HANDICAP

emploi fiphfp handicap

Les ressources utiles


- Un guide élaboré par le Handi-Pacte Occitanie recensant de nombreuses bonnes pratiques et outils en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap.
- Version actualisée en octobre 2024.



SOMMAIRE

Récapitulatif fiches outils	4
PARTIE 1 : HANDICAP ET EMPLOI	5
1.1 Chiffres-clé	5
1.2 Les PSH et l'emploi	8
PARTIE 2 : DEFINIR UN BESOIN « HANDI-COMPATIBLE »	10
2.1 La notion de compétence	10
2.2 Savoirs, savoir-faire, savoir-être	11
2.3 Cibler les compétences clé et secondaires	13
2.4 Les compétences transférables et transversales	13
PARTIE 3 : SOURCER ET COMMUNIQUER	19
3.1 Ecosystème des acteurs	19
3.2 Annuaire des acteurs locaux	20
3.3 Publier des offres d'emploi inclusives	20
PARTIE 4 : PREPARER EFFICACEMENT SES ENTRETIENS	23
4.1 Sélectionner les candidatures avec objectivité	23
4.2 L'accessibilité	26
4.3 L'entretien téléphonique	26
4.4 Préparer son questionnement	30
PARTIE 5 : MENER LES ENTRETIENS	34
5.1 La posture du recruteur	34
5.2 Présenter l'organisation et le poste	41
5.3 Etudier les besoins d'aménagement	41
5.4 Sélectionner les candidats et assurer la traçabilité des entretiens	43
PARTIE 6 : ACCUEILLIR ET INTEGRER	47
6.1 Le rôle de l'encadrant dans le suivi de l'intégration	47
6.2 Mener un entretien de suivi	48

FIPHFP Occitanie Guide pratique : « Outils et conseils pour optimiser ses recrutements de PSH »



Récapitulatif des fiches outils

N° de la fiche outil	Page
1 : Définir le poste	16/17
2 : Profil de candidat	18
3 : Check-list offre d'emploi Handi-accueillante	22
4 : Grille sélection CV	24
5 : Grille entretien téléphonique	28/29
6 : Auto-évaluation : mes compétences pour recruter	38
7 : Optimiser vos recrutements et abordez le handicap	39
8 : Présenter le poste et l'organisation	42
9 : Sélectionner les candidats	44
10 : Assurer la traçabilité des entretiens	45
Fiche 11 : Réaliser un entretien de suivi	50

FIPHFP Occitanie Guide pratique : « Outils et conseils pour optimiser ses recrutements de PSH »



Conclusion

Job dating Alternance et handicap



**Vous souhaitez recruter un ou des alternants ?
Adressez-nous vos offres**

Jeudi 30 avril 2026

9h à 12h

Lieu : Cap emploi – Toulouse Basso Cambo

Pour vous inscrire

Adressez un mail à : f.laborde@capemploi31.com

CONTACT

Cap emploi Haute-Garonne

Immeuble Anthyllis,
8, rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse
05 34 40 91 91
www.capemploi-31.com

Julie SANCHEZ

Responsable du service Employeurs
07 68 73 09 31
j.sanchez@capemploi31.com

Hadrien MONTICCIOLO

Référent Parcours employeurs publics
07 50 56 13 19
h.monticciolo@capemploi31.com



MERCI POUR VOTRE ECOUTE

DES QUESTIONS ?

